

# La baignade en accueils collectifs de mineurs

DDCS du Var – Service ICE Jeunesse



PRÉFET DU VAR

# Baignade : L'arrêté du 25 avril 2012



- \* **Fiche 2.1 : Piscine ou baignade aménagée et surveillée**

- \* Ex : piscine municipale, plage surveillée, parc aquatique...

- \* **Fiche 2.2 : Tout lieu de baignade ne présentant aucun risque identifiable**

- \* Ex : piscine privée à usage collectif, zone libre et non interdite

Activité exclusive de toute activité faisant appel à du matériels spécifiques (palmes, tuba, masque....)

# La surveillance



- \* La surveillance doit être :
  - \* Constante (ne pas quitter son poste)
  - \* Exclusive (ne pas s'impliquer dans une animation)
  - \* Vigilante (éviter les bavardages, bien choisir son emplacement...)
  - \* Active (intervenir sur les comportements « dangereux »)
  - \* Assurer avec autorité (veiller au respect des règles)

# J'organise l'activité baignade

## Zone aménagée et surveillée

- \* Contacter la structure et désigner un responsable de l'activité
- \* Prendre connaissance du plan de secours du lieu et le présenter à l'équipe
- \* Signaler la présence du groupe au responsable de la baignade
- \* Se conformer à ses prescriptions et aux consignes de sécurité

## Zone non surveillée ne présentant aucun risque identifiable

- \* Se renseigner auprès de la mairie
- \* Reconnaître les lieux
- \* S'assurer du réseau téléphonique et des accès de secours
- \* Vérifier la profondeur, l'absence d'objet dangereux, la météo, température air et eau
- \* Matérialiser la zone de bain
- \* Réajuster le périmètre de baignade si nécessaire

# J'organise l'activité baignade

- \* Prévoir le personnel d'encadrement en fonction de la réglementation ou des conditions particulières + exigeantes
- \* Préparer le matériel de secours
- \* Vérifier le dispositif d'alerte et de liaison
- \* Contrôler le matériel de surveillance, de balisage et d'animation

# J'organise l'activité baignade

- \* Etudier les fiches sanitaires et préparer la trousse de secours
- \* Se concerter avec l'équipe d'animation
  - \* Expliquer aux animateurs le déroulement de la baignade et répartir les rôles
  - \* Dispenser les consignes et les signaux d'urgences
- \* Constituer des groupes (niveaux, âges...)
- \* Expliquer aux enfants les règles de sécurité, le déroulement, les signaux d'alarmes, l'hygiène...

# La piscine du centre

- \* Déclarer l'équipement en mairie et à l'ARS
- \* Contrôler l'eau 2 fois par jour et consigner les résultats
- \* Rédiger un plan d'organisation des secours
- \* Réaliser des exercices de simulation pour s'approprier et évaluer le plan de secours (à consigner)
- \* Aménager la zone de surveillance, poste de secours
  
- \* Piscine en « dure » : barrière de protection, affichage des profondeurs, abri...

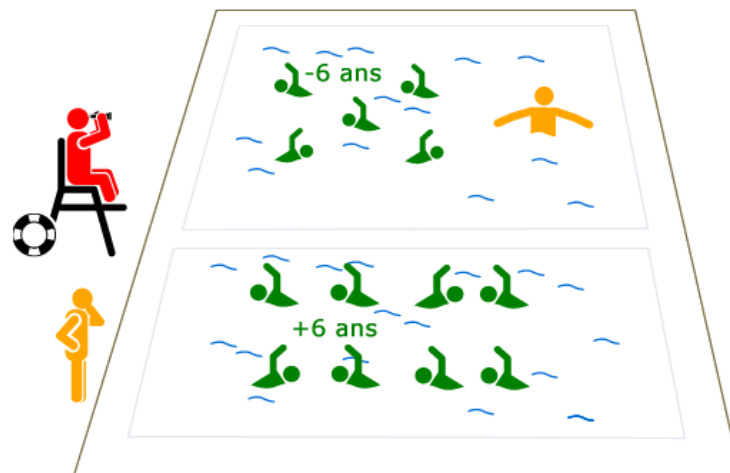
# Le plan de secours

- \* Etre connu de tous les personnels permanents ou occasionnels
- \* S'assurer de la capacité à le mettre en œuvre
- \* Définir la procédure d'alerte :
  - \* Qui fait quoi ?
  - \* Matériel d'alerte
  - \* Matériel de secours
  - \* Gestion des enfants, sortie de l'eau....



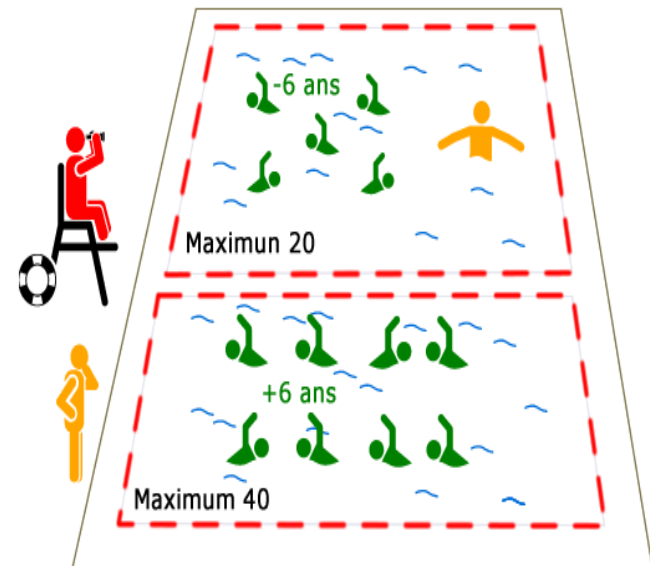
# Encadrement de la pratique en zone surveillée

- \* Prévoir des effectifs pour encadrer les enfants hors de l'eau
- \* Respecter les préconisations du responsable de la surveillance
- \* 1 anim / 5 enfants de – 6 ans dans l'eau
- \* 1 anim / 8 enfants de + 6 ans



# Encadrement de la baignade dans une zone ne présentant aucun risque

- \* Le SB est désigné par le directeur de l'ACM
- \* Zone de bain matérialisée
  - \* Bouées avec filins (-12ans)
  - \* Balises (+ 12 ans)
- \* 1 anim dans l'eau/ 5 mineurs -6ans
- \* 1 anim / 8 mineurs + 6 ans



# Qualifications d'encadrement

- \* BAFA + qualification surveillant de baignade titulaire
- \* Brevet Surveillant de baignade
- \* BNSSA\*
- \* BEESAN\*
- \* BPJEPS Activité aquatique\*
- \* Maître nageur sauveteur (MNS)\*
- \* Diplômes universitaires\* : DEUST activités aquatiques, licence pro activités aquatiques...

Renouvellement  
tous les 5 ans

\* Déclarés à ICE Sports